

DU RURAL À L'URBAIN, LES VARIATIONS DU MILIEU SOCIAL DES COLLÉGIENS SELON LA DENSITÉ DES COMMUNES ET LA PROXIMITÉ DES VILLES

Olivier Monso

DEPP-MENJS, sous-direction des synthèses, OSC et LIEPP, Sciences Po Paris

Étudier le fonctionnement du système éducatif selon les types de territoires, notamment ruraux ou urbains, exige de tenir compte des différences de contexte socioéconomique. En moyenne, le milieu social des collégiens résidant dans une commune rurale est un peu plus favorable à la réussite scolaire que celui des élèves urbains. Toutefois, les communes rurales et urbaines constituent des ensembles hétérogènes, et les dynamiques sont très différentes d'un type de commune à un autre. Le rural et l'urbain périphérique des grandes villes sont socialement plus favorisés, et la part des enfants de cadres ou professions intermédiaires y est en augmentation. Les communes rurales éloignées et les bourgs se caractérisent encore par la surreprésentation d'enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs, même si la part de ces origines sociales recule. Enfin, les situations familiales les plus précaires sont surreprésentées dans les petites villes, avec des parents plus souvent sans profession.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

Plusieurs articles de ce numéro spécial ont pour objectif de montrer comment le fonctionnement du système éducatif, le parcours, la réussite des élèves, se différencient selon le type de territoire. Du rural éloigné à l'urbain très dense, les problématiques éducatives et les réponses qui leur sont apportées peuvent être différentes.

Ces comparaisons, pour être faites de façon pertinente, prennent en compte le fait que les élèves résidant dans le rural ne correspondent pas en tous points aux élèves urbains, en matière de contexte socioéconomique et notamment de milieu social. À défaut d'intégrer cette dimension dans l'analyse, on risque d'interpréter de façon erronée le lien entre le type de territoire et les variables éducatives.

Les auteurs du précédent numéro d'*Éducation & formations* « Le système éducatif en milieu rural » publié par la DEP en 1995 prenaient déjà ces précautions. Ces articles s'intéressaient plus particulièrement à la composition sociale des collèges implantés dans une commune rurale, au regard des collèges urbains, et mettaient en évidence que les élèves des collèges ruraux étaient d'origine sociale plus défavorisée. Cette caractéristique était importante pour interpréter les écarts de niveau scolaire ou encore d'orientation entre collèges ruraux et urbains (Davaillon, 1995a ; Rondeau, 1995 ; Trancart, 1995). Plus récemment, plusieurs recherches de l'Observatoire Éducation et Territoires ont également mis en avant la configuration sociale plutôt défavorisée des élèves scolarisés en milieu rural, avec une définition et des données différentes (voir par exemple Alpe, Barthes, Champollion, 2016).

De plus, l'importance du milieu social pour comprendre les disparités territoriales ne s'arrête pas à une échelle de niveau social, favorisée ou défavorisée. Par exemple, les parents indépendants sont surreprésentés dans le rural, et on sait par ailleurs qu'ils présentent des spécificités au regard de l'éducation, comme une préférence pour l'enseignement privé (Davaillon, 1995b ; Fougère, Monso et al., 2017).

Compte tenu de l'importance du milieu social des élèves pour les comparaisons entre territoires, cet article propose des constats de cadrage sur la façon dont les types de communes, rurales et urbaines, se différencient suivant cette dimension. La définition globale des communes rurales correspond à celle utilisée en 1995, correspondant aux communes situées en dehors d'une unité urbaine. Toutefois, les nouveaux zonages et outils de l'Insee, récemment diffusés, permettent d'aller au-delà de cette césure rural-urbain. Cet article utilise une typologie élaborée par la DEPP, distinguant neuf types de communes urbaines et rurales, et faisant à la fois intervenir des dimensions morphologiques et fonctionnelles (Duquet-Métayer & Monso, 2019a et **annexe 1** p. 123). Elle s'applique à la commune de résidence de l'élève, ce qui permet de donner une vision des « élèves ruraux » plus large que celle correspondant aux élèves scolarisés dans un collège rural. 6 % des élèves sont scolarisés dans un collège implanté dans une commune rurale à la rentrée 2020, alors que 21 % des élèves résident dans une commune rurale. Les types des communes sont définis¹ dans la géographie communale en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Les données utilisées sont les bases d'élèves du second degré des établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (système d'information Scolarité, **annexe 2** p. 127). Les bases sont mobilisées pour les années 2010, 2015 et 2020, ce qui permet d'analyser les transformations intervenues au cours de la dernière décennie. Les familles des collégiens

1. Le fait de raisonner « à zonage constant » pour les comparaisons dans le temps permet de faire abstraction des effets liés à la mise à jour de la géographie communale. Par exemple, si une commune rurale a fusionné avec une commune urbaine entre 2010 et 2020, c'est le type de la commune nouvelle qui est pris en compte aux deux dates.

ont été prises comme référence car les professions des parents² sont plus systématiquement renseignées dans le second degré que dans le premier degré (où la collecte de l'information sur les professions n'a été introduite qu'en 2017). Par ailleurs, intégrer dans le champ les lycéens de l'Éducation nationale ferait courir le risque de résultats biaisés dans les régions à forte présence de l'enseignement agricole et d'apprentis, non couverts par Scolarité.

La première partie de cet article décrit les milieux sociaux des parents d'élèves du point de vue de leur groupe socioprofessionnel, issu de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee. La seconde partie mobilise un indice synthétique élaboré par la DEPP à partir des professions des deux parents, prenant en compte leur lien avec les ressources culturelles et matérielles facilitant la réussite scolaire. Cette double approche permet, à la fois, d'étudier comment les transformations de la structure sociale des actifs français se traduisent dans celle des parents d'élèves, et d'envisager les conséquences que ces transformations pourraient avoir sur la réussite et les parcours scolaires, en appui aux autres articles de ce numéro spécial.

LES MILIEUX SOCIAUX DES COLLÉGIENS EN MILIEU RURAL CONSERVENT DES SPÉCIFICITÉS

Une première approche mobilisant la profession du parent de référence

Dans un premier temps, nous utilisons l'approche usuelle, dans un grand nombre de travaux de la statistique de l'éducation, qui consiste à caractériser le milieu social de l'élève par le groupe socioprofessionnel de son parent de référence : c'est-à-dire le père si sa profession est renseignée, la mère ou un autre responsable sinon ↘ **Annexe 3** p. 128. Ce choix a pour avantages sa lisibilité, et le fait que les données sur le groupe socioprofessionnel, lorsque ce dernier est codé à partir de la profession d'un seul parent, sont moins influencées par les problèmes de non-réponse. Si l'un des parents n'a pas de profession renseignée, la profession de l'autre parent est en effet mobilisée.

De façon attendue, les communes rurales se distinguent par la surreprésentation des enfants d'agriculteurs et, plus généralement des enfants de « petits indépendants » (incluant les artisans et les commerçants, **tableau 1** p. 108). Dans le rural éloigné très peu dense, la proportion de collégiens dont le parent de référence est agriculteur atteint 12,8 % et celle dont le parent de référence est artisan ou commerçant atteint 11,8 %, contre respectivement 1,5 % et 8,5 % en moyenne nationale. Toutefois, la proportion d'élèves de parent agriculteur est en diminution dans les communes rurales ↘ **Tableau 2** p. 109. Ces élèves n'y représentent plus que 4,9 % des élèves à la rentrée 2020, contre 6,7 % en 2010.

La surreprésentation des ouvriers dans les communes rurales est également un constat connu, tant en population générale que parmi les parents d'élèves (Davaillon, 1995a). Cette proportion dépasse 30 % dans les communes rurales éloignées et dans les bourgs (jusqu'à 33,2 % dans les communes rurales éloignées peu denses). Ces proportions sont également supérieures à la moyenne dans le rural périphérique et les petites villes. Les transformations

2. Les informations incluses dans la base Scolarité portent sur les « responsables » de l'élève, au sens des adultes qui suivent la scolarité de l'enfant (en général les responsables légaux). Il ne s'agit donc pas forcément des parents mais, par commodité de langage, nous emploierons le terme « parents ».

► **Tableau 1 Répartition des collégiens selon le milieu social du parent de référence à la rentrée 2020, selon le type de commune de résidence (en %)**

	Agriculteur	Artisan, commerçant	Cadre et chef d'entreprise	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Sans profession ¹
Rurale éloignée très peu dense	12,8	11,8	11,9	11,6	14,3	30,4	7,2
Rurale éloignée peu dense	5,3	11,0	13,6	13,6	15,5	33,2	7,9
Rurale périphérique très peu dense	7,3	9,8	17,2	15,6	16,2	28,3	5,6
Rurale périphérique peu dense	3,0	9,3	22,3	17,3	17,1	26,5	4,6
Bourg	2,7	10,9	15,0	13,4	16,6	31,2	10,2
Petite ville	1,0	9,4	14,9	12,3	17,6	28,9	15,9
Urbaine périphérique peu dense	1,7	9,4	23,2	16,6	17,8	24,4	6,8
Urbaine dense	0,6	8,2	23,7	14,2	17,8	22,9	12,5
Urbaine très dense	0,1	7,2	28,7	11,5	18,5	20,3	13,7
Ensemble communes rurales	4,9	10,1	18,3	15,5	16,3	29,0	5,9
Ensemble communes urbaines	0,6	8,1	24,9	13,0	18,0	22,7	12,5
France entière	1,5	8,5	23,6	13,6	17,7	24,0	11,1

Éducation & formations n° 102 © DEPP

1. Parents s'étant déclarés sans profession, hors retraités classés avec les groupes d'actifs correspondants. Les valeurs manquantes ne sont pas incluses dans ce calcul.

Lecture : à la rentrée 2020, 12,8 % des collégiens résidant dans une commune rurale éloignée très peu dense ont pour parent de référence un agriculteur.

Note : les cases en couleur correspondent aux écarts les plus forts entre la proportion d'élèves de ce milieu social, sur le type de commune concerné, et cette même proportion dans les autres types de communes (écart standardisé supérieur à 0,05 en valeur absolue ; orange : surreprésentation, bleu : sous-représentation).

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité.

du tissu industriel et urbain depuis le siècle dernier ont conduit à relocaliser en partie l'emploi ouvrier, et les lieux de résidence, à l'extérieur des grandes villes (Le Bras, Todd, 2013). Toutefois, la part des enfants d'ouvrier est en diminution, de façon générale dans tous les types de territoire, dans un contexte de recul de l'emploi industriel.

Inversement, les enfants de cadres et chefs d'entreprise sont les plus nombreux dans les communes urbaines très denses (28,7 % contre 23,6 % en moyenne nationale). Les emplois d'encadrement sont implantés plus souvent dans les centres urbains des grandes villes (Audenaert, de Bellefon, Pégaz-Blanc, 2020). Les familles de cadres ont également des revenus supérieurs, qui leur permettent plus facilement de résider dans les villes-centres où le coût du logement est plus élevé. Toutefois, au cours des années récentes, la hausse de la part des enfants de cadres et de chefs d'entreprise est plus forte dans les communes périphériques, qu'elles soient urbaines ou rurales (croissance de 2,5 à 2,8 points), et dans une moindre mesure dans les communes rurales éloignées et les bourgs (de 1,7 à 1,9 point). Cela pourrait s'interpréter par les choix résidentiels des familles ainsi que par le fait que les emplois de cadres, en augmentation, seraient moins concentrés géographiquement (CGET, 2016).

Les enfants dont le parent de référence a une profession intermédiaire représentent une configuration différente puisqu'ils sont surreprésentés dans les communes périphériques, urbaines et rurales peu et très peu denses (de 15,6 % à 17,3 % contre 13,6 % en moyenne).

↳ **Tableau 2** Évolution de la répartition des collégiens selon le milieu social du parent de référence entre 2010 et 2020, selon le type de commune de résidence (en points de %)

	Agriculteur	Artisan, commerçant	Cadre et chef d'entreprise	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Sans profession ¹
Rurale éloignée très peu dense	-3,5	0,0	1,8	1,6	1,8	-3,1	1,4
Rurale éloignée peu dense	-1,9	-0,3	1,9	1,9	1,3	-4,5	1,6
Rurale périphérique très peu dense	-2,8	0,3	2,5	1,9	1,9	-4,9	1,1
Rurale périphérique peu dense	-1,2	-0,3	2,6	1,4	1,6	-4,9	0,9
Bourg	-0,8	-1,0	1,7	1,2	1,0	-4,3	2,1
Petite ville	-0,2	-0,3	0,9	0,6	-0,1	-4,4	3,6
Urbaine périphérique peu dense	-0,7	-0,4	2,8	0,6	1,1	-4,7	1,4
Urbaine dense	-0,2	-0,2	1,3	-0,1	0,2	-3,4	2,5
Urbaine très dense	0,0	-0,3	0,7	-1,1	-0,5	-2,8	4,0
Ensemble communes rurales	-1,8	-0,3	2,4	1,7	1,6	-4,7	1,1
Ensemble communes urbaines	-0,2	-0,4	1,3	-0,4	0,0	-3,5	3,1
France entière	-0,6	-0,4	1,6	0,0	0,4	-3,8	2,7

Éducation & formations n° 102 © DEPP

1. Parents s'étant déclarés sans profession, hors retraités exclus du champ pour permettre la comparaison entre les années 2020 et 2010 (où les codes de profession sont moins détaillés pour les retraités), qui représentent 1 % des collégiens. Les valeurs manquantes ne sont pas incluses dans ce calcul.

Lecture : entre 2010 et 2020, parmi les collégiens résidant dans une commune rurale éloignée très peu dense, la part de ceux dont le parent de référence est agriculteur a diminué de 3,5 points.

Note : les cases en couleur correspondent aux variations les plus fortes de la proportion d'élèves de ce milieu social entre 2010 et 2020 (écart standardisé supérieur à 0,05 en valeur absolue ; mauve : évolution négative, jaune : évolution positive).

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat, hors élèves ayant un parent de référence retraité.

Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité.

La présence plus fréquente des professions intermédiaires dans les espaces périphériques ou « périurbains » répond en partie à des logiques d'accès à la propriété, sans doute plus prégnantes pour les familles (Aragau, Bergé, Rouger, 2016 ; Charlot, Hilal, Schmitt, 2009). La part des enfants de parent ayant une profession intermédiaire s'est accrue modérément dans les communes rurales entre 2010 et 2020 (+ 1,7 point) tout comme celle des employés (+ 1,6 point) alors qu'elle est restée stable dans les communes urbaines et a même légèrement reculé dans les communes urbaines très denses.

Par ailleurs, les dynamiques économiques et résidentielles à l'œuvre ne concernent pas seulement les grandes villes. Les petites villes et bourgs ont souvent fait face, au cours des dernières décennies, aux exigences nées de la reconversion industrielle et de la restructuration des services publics (Mischi, Renahy, Diallo, 2016). Ces difficultés se traduisent dans une moindre dynamique démographique et économique (**encadré 1** p. 110), et une moindre attractivité pour les classes moyennes et supérieures. Ces dynamiques peuvent aider à comprendre pourquoi la proportion d'élèves ayant un parent cadre, profession intermédiaire et employé y augmente plus faiblement que dans les autres types, y compris les communes rurales éloignées.

ENCADRÉ 1 L'évolution de la population et de l'emploi dans les types de communes

Les types de communes ont connu des évolutions démographiques et économiques très différentes, ce qui peut être illustré à partir des données du recensement de la population de l'Insee les plus récentes (période 2007-2017). Ces évolutions peuvent aider à contextualiser celles constatées sur la structure socioprofessionnelle des parents d'élèves. Nous utilisons le fichier « Emploi et population active » mis à disposition par l'Insee, incluant des données harmonisées, à l'échelle communale, pour les recensements 2007, 2012 et 2017. Ces fichiers ne permettent pas de distinguer les parents d'élèves. Nous avons isolé ci-dessous la tranche d'âge 25-54 ans, qui correspond dans ces données aux âges auxquels les adultes sont plus souvent parents d'élèves.

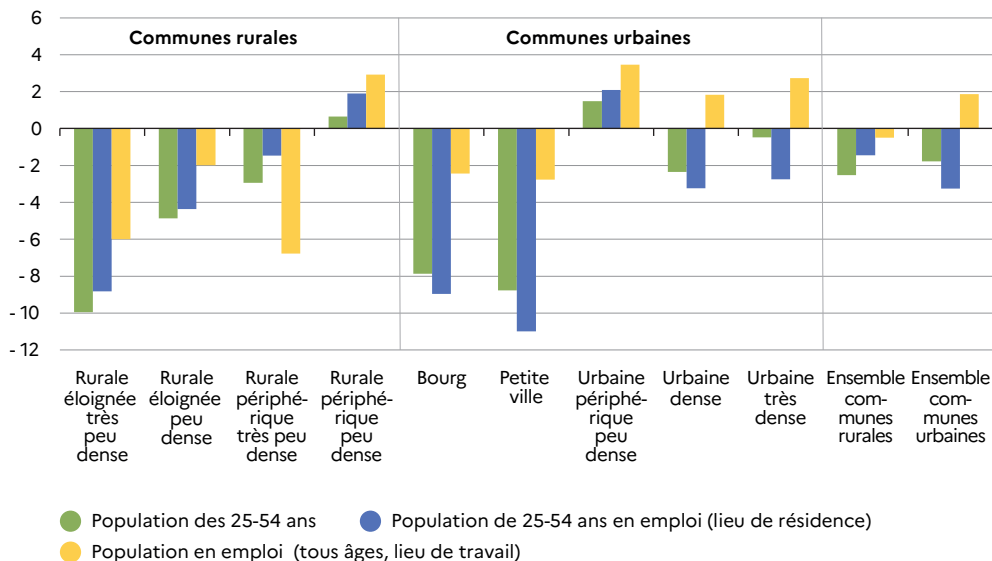
Entre 2007 et 2017, les évolutions de la population et de l'emploi, par type de commune, font intervenir des logiques à la fois économiques et résidentielles ↘ **Figure 1**. Les territoires en périphérie des villes (ruraux et urbains) sont ceux à la dynamique démographique la plus forte (Vallès, 2020). Par ailleurs, l'emploi au lieu de résidence y augmente plus fortement que la population, et la proportion d'adultes en emploi augmente ↘ **Tableau 3**.

Les communes urbaines éloignées des grandes villes (bourgs et petites villes) connaissent des dynamiques opposées. Elles ne bénéficient guère de la dynamique des métropoles en matière de création d'emploi, notamment qualifié (Lainé, 2017). Plusieurs d'entre elles pâtissent des effets de la reconversion industrielle. Même si elles conservent en général une fonction importante d'activité et de services pour les communes avoisinantes, elles ont perdu en attractivité résidentielle (Mischi, Renahy, Diallo, 2016). La population des 25-54 ans y est en baisse et la diminution de l'emploi au lieu de résidence est plus forte encore. Par conséquent la proportion d'adultes en emploi y diminue également ↘ **Tableau 3**.

Enfin, les autres types de communes occupent une position intermédiaire. Les communes rurales éloignées se caractérisent par un recul de la population de 25 à 54 ans un peu plus marqué que celui de l'emploi au lieu de résidence, contrairement aux bourgs et aux petites villes. Dans l'urbain dense et très dense, l'emploi au lieu de résidence diminue légèrement, alors que l'emploi au lieu de travail augmente. La baisse de la proportion d'adultes en emploi s'interprète donc plus par des logiques résidentielles que par un moindre dynamisme de création d'emploi. Au voisinage des grandes villes, les adultes en emploi résident de plus en plus souvent dans les communes périphériques. Ce constat fait écho à celui d'une déconnexion croissante entre les lieux de résidence et d'activité (CGET, 2016).

Dans une certaine mesure, les évolutions défavorables de la proportion de personnes en emploi chez les hommes ont été compensées par une hausse de l'activité et de l'emploi féminin. Hommes et femmes confondus, la proportion d'adultes en emploi ne diminue que faiblement sur la période 2007-2017 (-0,8 point) mais cette baisse est plus marquée dans les petites villes et les communes urbaines très denses (-1,8 point), alors que cette proportion augmente de plus d'1 point dans les communes rurales périphériques.

↘ **Figure 1** Évolution entre 2007 et 2017 de la population des 25-54 ans, des effectifs de population en emploi au lieu de résidence et au lieu de travail (en %)



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : entre 2007 et 2017, le nombre de personnes de 25-54 ans a baissé de 9,9 % dans les communes rurales éloignées très peu denses. Parmi elles, le nombre de personnes ayant un emploi a baissé de 8,8 %. Enfin, le nombre d'emplois au lieu de travail a baissé de 6,0 %.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017 (base « Emploi et population active en 2017 »), traitement DEPP-MENJS.

↘ **Tableau 3** Répartition de la population des 25-54 ans par statut d'activité en 2017 et évolution 2007-2017

	Proportion des 25-54 ans ayant un emploi en 2017 (en %)			Évolution 2007-2017 (en points de %)		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Rurale éloignée très peu dense	79,2	86,4	82,9	4,2	-1,9	1,0
Rurale éloignée peu dense	79,2	86,6	82,9	3,3	-2,2	0,4
Rurale périphérique très peu dense	82,6	89,3	86,0	4,1	-1,4	1,3
Rurale périphérique peu dense	84,1	90,1	87,1	3,9	-1,7	1,1
Bourg	75,8	82,9	79,3	2,0	-3,9	-1,0
Petite ville	68,7	78,6	73,6	0,6	-4,3	-1,8
Urbaine périphérique peu dense	81,3	87,9	84,6	3,2	-2,2	0,5
Urbaine dense	74,2	82,0	78,0	1,7	-3,2	-0,7
Urbaine très dense	73,0	80,0	76,4	-0,7	-3,0	-1,8
Ensemble communes rurales	82,0	88,6	85,3	3,8	-1,8	0,9
Ensemble communes urbaines	74,1	81,4	77,7	0,6	-3,1	-1,2
France hors Mayotte	75,7	83,0	79,2	1,3	-2,8	-0,8

Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : en 2017, dans les communes rurales éloignées très peu denses, 79,2 % des femmes de 25-54 ans occupent un emploi contre 75,7 % au niveau national.

Note : la proportion d'adultes ayant un emploi est calculée à partir des données du recensement de la population et n'est donc pas directement comparable au taux d'emploi publié avec l'enquête Emploi de l'Insee.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017 (base « Emploi et population active en 2017 »), traitement DEPP-MENJS.

De façon également concordante avec le moindre dynamisme des petites villes, la part des élèves dont le parent de référence indique être sans profession est la plus élevée de tous les types de communes (15,9 %). Elle est également forte, et en augmentation, dans l'urbain très dense (13,7 %) compte tenu notamment de la présence de zones concentrant les difficultés sociales et économiques (quartiers de politique de la ville). Elle est plus faible dans les communes rurales (minimum de 4,6 % dans les communes rurales périphériques peu denses), en accord avec le fait que celles-ci sont en général moins exposées au chômage (Insee, 2020). La catégorie « sans profession » doit toutefois être considérée avec prudence. Son interprétation n'est pas univoque, recouvre une réalité différente d'un parent à l'autre et est également sensible au traitement des non-réponses ↘ **Annexe 2** p. 127. Les constats en évolution doivent également être nuancés par le fait que la personne de référence est souvent le père et que l'évolution du taux d'emploi féminin a été plus favorable que celle des hommes sur la période récente. Dans l'ensemble, les constats sont cohérents avec l'évolution de l'emploi constatée dans ces types de communes depuis dix ans, à partir des recensements de la population ↘ **Encadré 1** p. 110.

Ainsi, sur une période de dix ans, et en s'appuyant sur les groupes socioprofessionnels du parent de référence, certaines tendances jouent dans le sens d'un rapprochement des structures socioprofessionnelles du rural et de l'urbain : baisse du nombre d'enfants de parent agriculteur (plutôt dans le rural très peu dense) et augmentation de la proportion d'enfants de parent cadre (plutôt dans le rural périphérique). Toutefois, ces évolutions sont ténues, et certaines dynamiques jouent en sens inverse : ainsi, la proportion d'élèves dont le parent de référence est sans profession a augmenté plus fortement dans l'urbain, où ils étaient déjà surreprésentés. La proportion d'enfants dont le parent de référence a une profession intermédiaire s'est accrue dans le rural, mais pas dans l'urbain. Enfin, et surtout, ce constat général masque de fortes disparités entre les types de communes, au sein du rural et de l'urbain, qui sont analysées plus finement par la suite, en essayant également de prendre en compte la profession des deux parents.

La prise en compte de la profession des deux parents pour affiner et confirmer les constats

Cette première approche par la personne de référence est en effet limitée par le fait que, dans la majorité des cas, deux parents, ou responsables, ont indiqué une profession sur les fiches de liaison avec l'établissement. Idéalement, la mesure du niveau social devrait prendre en compte ces deux professions.

Afin de compléter les résultats précédents, en utilisant également la profession du deuxième adulte si elle est disponible, cette section s'appuie sur une proposition récente d'un groupe de travail de la statistique publique et de la recherche – auquel la DEPP a contribué – pour proposer une « PCS ménage » (Amossé, Chardon, Eidelman, 2019). Ce travail a proposé une classification des ménages à partir des professions de deux adultes, s'appliquant en particulier aux familles. À partir du croisement des groupes professionnels des deux adultes (définis en sept modalités comme précédemment), seize « sous-groupes » de la PCS ménage ont été définis. Toutefois, les professions du second responsable ne sont pas toujours bien renseignées, ce qui a conduit à faire des imputations pour une partie des élèves ↘ **Annexe 4** p. 129.

Le choix est fait ici de présenter les données sous la forme d'une analyse factorielle des correspondances, qui restitue les principales associations entre les modalités des variables « types de communes » et sous-groupes de la PCS ménage ↘ **Encadré 2**. Cette restitution

ENCADRÉ 2 L'analyse factorielle des correspondances

L'analyse factorielle des correspondances (AFC) s'applique à l'analyse des relations entre deux variables qualitatives. Elle permet de résumer l'information contenue dans le tableau de contingence croisant ces deux variables pour la rentrée 2020. Dans ce calcul, un poids unitaire est donné à chaque type de commune plutôt que de le pondérer par son nombre d'élèves, afin de ne pas donner trop de poids à l'urbain très dense.

L'AFC procède par calcul de variables de synthèse ou « facteurs principaux ». À chaque type de commune est associée une valeur numérique, pour chaque variable de synthèse, et de même pour les sous-groupes de la PCS ménage. Pour la présentation des résultats, les deux variables qui permettent la meilleure restitution de l'information sont privilégiées : celles-ci restituent 91 % de l'information initiale contenue dans le tableau de contingence, dont 62 % pour la première d'entre elle et 29 % pour la deuxième. Dans les **figures 2** p. 114 et **3** p. 116, les types de communes et les sous-groupes sont représentés sur deux axes, correspondant aux valeurs prises pour ces deux variables de synthèse.

La proximité, sur la **figure 2**, entre deux types de communes, suggère qu'elles se distribuent de façon similaire pour la variable de profession, c'est-à-dire que la répartition des responsables de l'élève dans les sous-groupes de la PCS ménage y est similaire. La proximité entre un type de commune et un sous-groupe de la PCS ménage suggère que le sous-groupe en question est surreprésenté dans le type de commune (sans y être forcément majoritaire).

Les points « ensemble communes rurales » et « ensemble communes urbaines » correspondent aux proportions moyennes de chaque sous-groupe de la PCS ménage, respectivement, parmi les élèves des communes rurales (tous types confondus) et des communes urbaines. Les valeurs des variables de synthèse sont calculées pour ces points moyens, mais ils n'interviennent pas dans la définition de ces variables (observations dites « supplémentaires »). Il en va de même pour les points correspondant aux types de communes en 2010 et 2015 sur la **figure 3**.

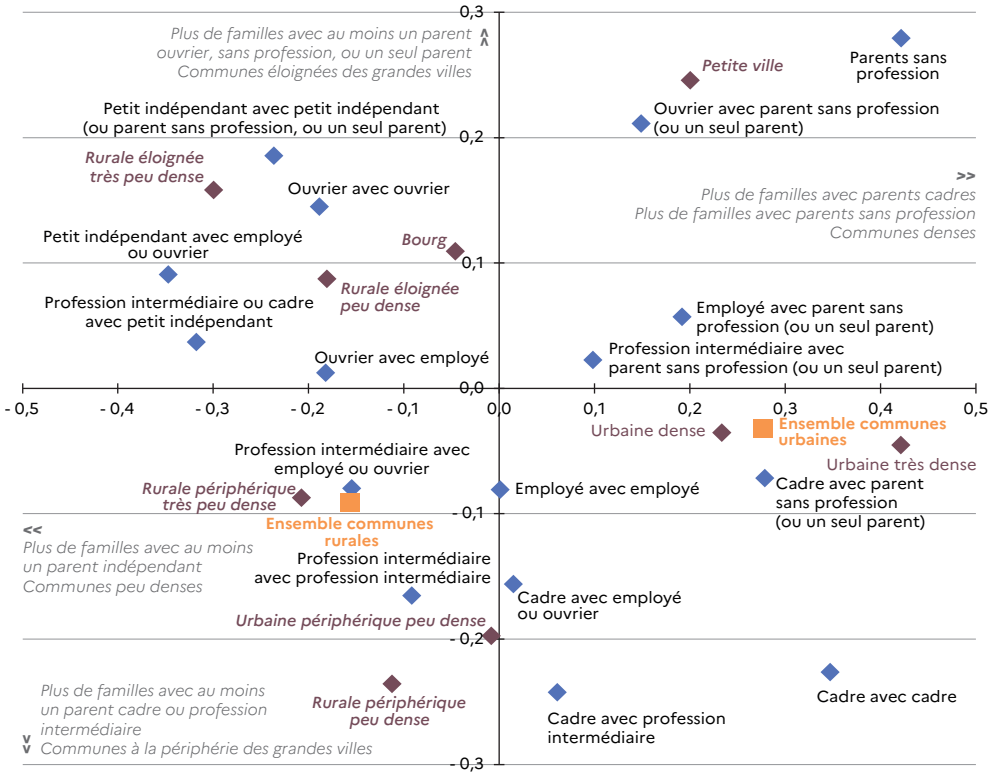
de l'information de façon synthétique est moins sensible à l'erreur de mesure sur la variable de profession. Elle permet également de présenter plus facilement les principaux constats issus de la répartition des élèves entre les neuf types de communes et les seize sous-groupes de la PCS ménage (c'est-à-dire de décrire un tableau de 144 cases).

Le principal axe d'opposition entre les types de communes fait intervenir, d'un côté, les communes urbaines les plus denses et les plus hétérogènes socialement, et de l'autre les communes peu denses, caractérisées par une forte proportion de ménages de petits indépendants, artisans, commerçants, agriculteurs³ ↘ **Figure 2**. Dans les territoires urbains très denses, les configurations familiales de deux parents chefs d'entreprise, cadres ou professions intellectuelles supérieures (« cadre avec cadre ») sont surreprésentées. C'est aussi le cas des parents sans profession. On illustre ainsi, à nouveau, le constat de l'hétérogénéité au sein des grandes villes, où sont surreprésentées les situations extrêmes du point de vue du contexte socioéconomique.

Un deuxième axe oppose des types de communes où les milieux sociaux sont en général plutôt favorisés, sous l'influence directe des grandes villes, et les types de communes qui sont éloignés de celles-ci. Dans les premiers (rural et urbain périphérique peu dense), les deux adultes ont plus souvent une profession, avec au moins un parent cadre ou profession

3. Les agriculteurs sont regroupés avec la catégorie « petits indépendants » dans la nomenclature de la PCS ménage. Si on conduisait l'analyse en les distinguant, les agriculteurs seraient situés en haut à gauche du graphique, avec des coordonnées très élevées, compte tenu de leur répartition très atypique (forte surreprésentation dans les communes rurales éloignées très peu denses).

► **Figure 2** Analyse factorielle des correspondances : représentation des types de communes de résidence et du milieu social des parents (axes 1 et 2)



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : le graphique représente les associations entre le type de commune de résidence des collégiens (en neuf postes) et le milieu social des parents mesuré par les sous-groupes de la PCS ménage (seize postes), à l'aide de deux variables de synthèse, correspondant aux deux axes du graphique. La proximité entre un type de commune et un sous-groupe suggère que cette configuration parentale est surreprésentée dans le type de commune en question. Par exemple, les points « rurale éloignée très peu dense » et « petit indépendant avec employé ou ouvrier » sont proches. Cela suggère que les configurations parentales de ce type sont surreprésentées dans les communes rurales éloignées très peu denses. On peut vérifier que 11 % des collégiens ont des parents dans ce sous-groupe de PCS ménage contre 4 % au plan national.

Note : les coordonnées des points moyens « ensemble communes urbaines » et « ensemble communes rurales » ont été calculées pour les variables de synthèse, mais ces points moyens ne sont pas pris en compte dans la construction des axes (observations « supplémentaires »).

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

intermédiaire. Ce ne sont pas forcément les couples de professions les plus favorisés qui sont représentés – rappelons que c'est dans l'urbain très dense que la part des enfants de deux parents cadres est la plus élevée – mais des situations plutôt favorables socialement. Inversement, dans les territoires plus éloignés des grandes villes (rural éloigné, bourgs, petites villes), les parents sont plus souvent ouvriers ou sans profession. Les petites villes se singularisent par la surreprésentation des parents sans profession (y compris un seul parent sans profession). Il en va de même pour les configurations familiales avec un parent ouvrier et un autre sans profession, ou un seul parent ouvrier. Ces situations peuvent être en partie mises en regard avec une proportion élevée d'enfants en famille monoparentale dans les petites villes, même si ces familles ne peuvent pas être identifiées précisément dans les données scolaires⁴.

Les types de communes s'opposent donc en premier lieu par leur niveau de densité, du fait de la différenciation des activités économiques et aussi parce que le marché du logement contribue à faire un « tri social » des populations (Charlot, Hilal, Schmitt, 2009). L'éloignement ou la proximité des grandes villes est un second facteur structurant dans la mesure où il est associé à des dynamiques économiques et démographiques différentes.

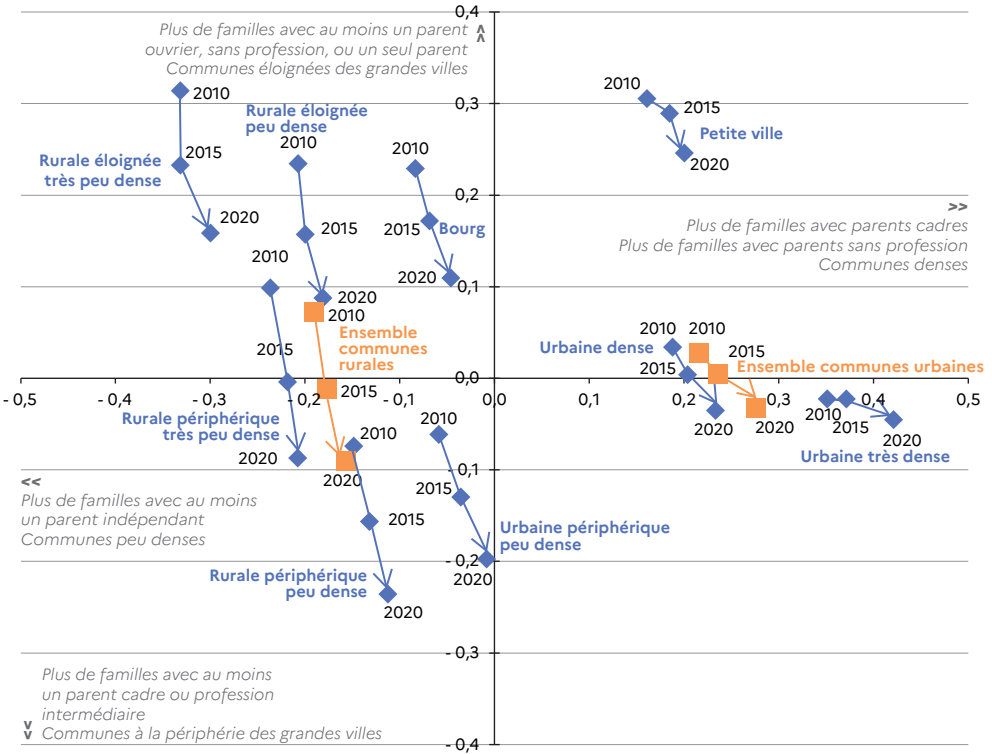
Enfin, on peut reporter sur le graphique l'évolution des points moyens 2010, 2015 et 2020 pour chaque type de communes ↘ **Figure 3** p. 116. Du côté des types de communes urbaines denses et très denses, les points moyens 2010, 2015 et 2020 sont proches, ce qui traduit des évolutions de la structure sociale plus limitées que les autres types de communes. Le point « urbain très dense » se déplace vers la droite du graphique, ce qui suggère que ses caractéristiques inégalitaires se renforcent. La part des familles les plus favorisées y augmente (parents cadres) ainsi que la proportion d'élèves dont les parents sont sans profession, alors que les proportions des autres catégories sont stables ou reculent légèrement (parents professions intermédiaires, employés).

Toutefois, les évolutions les plus notables de la structure sociale concernent les communes rurales et, plus largement, les communes peu et très peu denses. Les points correspondants se déplacent vers le bas et la droite du graphique. Pour les communes rurales éloignées et les bourgs, qui se rapprochent légèrement des communes urbaines denses et très denses, leur structure socioprofessionnelle présente des spécificités moins marquées au cours du temps (diminution de la proportion d'enfants de parents indépendants et ouvriers). Pour les communes rurales et urbaines périphériques peu denses, les structures socioprofessionnelles semblent au contraire se démarquer un peu plus, au cours du temps, des communes urbaines denses et très denses. La présence des configurations familiales avec au moins un parent cadre ou profession intermédiaire s'y renforce. Enfin, la position des petites villes sur le graphique est assez stable au cours du temps. Ces communes connaissent une précarisation relative, sur la période 2010-2020, dans le sens où, au même moment, la structure socioprofessionnelle devient relativement plus favorisée dans les bourgs et communes rurales.

Ces constats en évolution, avec une mesure du milieu social prenant en compte les deux parents, confortent ceux faits précédemment en s'appuyant sur le parent de référence. Les types de communes connaissent des situations et des évolutions fortement différenciées,

4. D'après les données de l'Insee sur les enfants de familles de 11 à 17 ans dans le recensement de la population 2017, 31 % d'entre eux sont en famille monoparentale dans les petites villes et l'urbain très dense. Inversement dans les types de communes rurales, cette proportion varie de 15 % à 19 %. Dans une configuration monoparentale, on peut supposer que l'enfant a plus souvent un seul responsable renseigné dans les données scolaires. Le second responsable, s'il existe, est davantage susceptible d'être sans profession (frère ou sœur, grand-parent, etc.) ou d'avoir une profession manquante.

▼ **Figure 3 Analyse factorielle des correspondances : représentation des types de communes en 2010, 2015 et 2020 (axes 1 et 2)**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : le graphique représente la position des types de communes sur les deux variables de synthèse déjà mobilisées pour la figure 2. Les coordonnées des points moyens correspondant aux types de commune pour les années 2010 et 2015 ont été calculées pour ces mêmes variables (observations « supplémentaires »), ce qui permet de visualiser l'évolution des situations moyennes. La plupart des types de communes se déplacent vers le côté négatif de l'axe des ordonnées. Le côté positif de l'axe étant associé, notamment, à une surreprésentation des parents ouvriers, on peut vérifier (en se référant au détail des tableaux croisés entre type de commune et PCS ménage) que ce déplacement traduit la diminution du poids de ce milieu social parmi les parents d'élèves. Par exemple, la part des élèves dont les parents sont dans la PCS ménage « ouvrier avec ouvrier » a diminué de 3 points entre 2010 et 2020 dans les communes rurales périphériques très peu denses.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité.

et qui ne vont pas forcément dans le sens d'un rapprochement des compositions sociales des types urbains et ruraux.

LES PÉRIPHÉRIES DES GRANDES VILLES PRÉSENTENT EN MOYENNE LES SITUATIONS SOCIALES LES PLUS FAVORABLES À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Ainsi, les évolutions récentes des milieux sociaux des parents d'élèves, selon le type de commune, font écho aux grandes tendances de la société française, déjà mises en évidence par plusieurs travaux, incluant la dynamique des grandes métropoles, le recul des emplois agricoles et industriels dans les territoires ruraux et les petites villes, la périurbanisation.

Faire la part, dans ces évolutions, entre ces différents facteurs explicatifs n'est pas l'objet de cet article. Notre objectif est de mettre en évidence comment ces évolutions pourraient se traduire sur des variables ayant trait à la performance du système éducatif. Pour cela, cette dernière partie mobilise une vision de la profession des parents plus synthétique, sous la forme d'un indice interprétable en matière de contexte plus ou moins favorable à la réussite scolaire. L'indice de position sociale, élaboré par la DEPP, est attribué à partir des professions des deux responsables de l'élève, si deux responsables sont connus (Rocher, 2016 et [annexe 4](#) p. 129). Contrairement à la section précédente, les PCS ne sont pas regroupées préalablement en sept postes. L'indice est codé, directement, à partir de la combinaison des PCS détaillées des deux responsables, chacune en 40 postes⁵. Ceci permet d'utiliser l'information la plus fine disponible pour caractériser le niveau social de la famille. Cet indice a été calculé sur les élèves entrés en sixième dans le panel 2007, avec une moyenne de 100 et un écart-type de 30 cette année-là. Pour l'ensemble des collégiens, il augmente légèrement d'année en année, en lien avec la progression de la qualification des emplois.

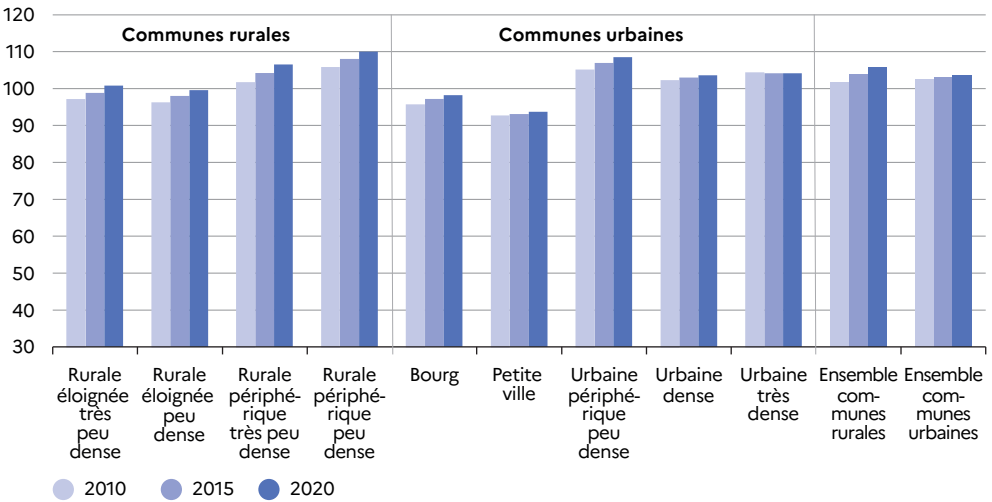
À la rentrée 2020, l'IPS moyen des élèves résidant dans une commune rurale est de 105,7 [Figure 4](#) p. 118. Il est un peu plus élevé que l'IPS moyen des élèves résidant dans une commune urbaine (103,5). Autrement dit, en moyenne, les professions des parents d'élèves résidant dans une commune rurale sont, désormais, un peu plus favorisées que les familles résidant dans une commune urbaine, c'est-à-dire qu'elles ont des situations sociales un peu plus favorables à la réussite scolaire. En 2010, au contraire, les élèves ruraux avaient un IPS moyen légèrement inférieur⁶ aux élèves urbains (101,7 contre 102,5).

Comme en 2010, l'IPS est le plus fort pour les élèves résidant dans les communes périphériques peu denses, qu'elles soient rurales ou urbaines. Les communes rurales

5. En plus de ces 40 postes, la modalité « non renseigné » est désormais prise en compte, même lorsqu'elle concerne le parent de référence, alors qu'elle était exclue des calculs jusqu'à présent. En effet, s'il est délicat d'imputer une profession (ou une absence de profession) à ces parents, il a en revanche été possible, dans la construction de l'indice de position sociale, de leur imputer un niveau social. Les travaux menés à cette occasion sur le panel d'élèves entrés en sixième en 2007 ont montré que ces situations correspondaient à des situations très défavorisées socialement du point de vue des ressources matérielles et culturelles liées à la réussite scolaire (Rocher, 2016).

6. Le même calcul fait cinq ans auparavant, en 2005, aboutit à un IPS moyen de 100,7 et 99,0 respectivement, pour l'urbain et le rural. Cela permet de confirmer que l'IPS moyen a progressé plus rapidement pour les élèves résidant dans une commune rurale, et a désormais « dépassé » celui des communes urbaines.

► **Figure 4** Indice de position sociale moyen selon le type de commune de résidence



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : à la rentrée 2010, les familles des collégiens résidant dans une commune rurale éloignée très peu dense avaient un indice de position sociale moyen de 97,2. Cet indice moyen est de 100,8 à la rentrée 2020.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

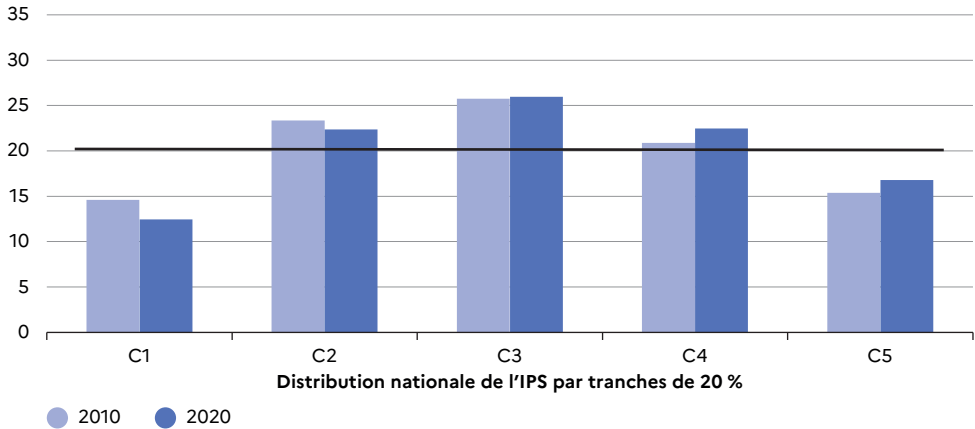
Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité.

périphériques sont aussi celles qui ont connu la plus forte augmentation, de 4 à 5 unités d'IPS, ce qui représente plus de 10 % d'écart-type de cet indice. Ces évolutions sont la conséquence directe des évolutions de la structure socioprofessionnelle qui ont été mises en évidence, notamment la hausse de la part des cadres et des professions intermédiaires plus forte dans ces types de communes. Inversement, cet indice progresse plus faiblement, ou stagne, dans les types de communes où il était le plus bas – bourgs et petites villes – ainsi que dans les communes urbaines denses et très denses. Les inégalités de niveau social moyen entre types de communes se sont donc légèrement accrues en dix ans. Les communes rurales éloignées occupent une position intermédiaire à la fois selon l'IPS moyen et suivant la progression enregistrée entre 2010 et 2020.

Toutefois, le calcul de l'IPS moyen ne rend pas compte de l'hétérogénéité de niveau social au sein de chaque type de commune. Lorsqu'on distingue cinq tranches égales d'IPS parmi les élèves (suivant la distribution nationale de l'IPS des collégiens pour la rentrée considérée, 2010 ou 2020), les catégories sociales les plus favorisées sont sous-représentées dans les communes rurales ► **Figure 5**. Ce constat peut sembler contradictoire avec le précédent, mais s'explique par l'homogénéité plus forte des niveaux sociaux dans le rural. Ainsi, 16,8 % des élèves ruraux font partie des 20 % d'élèves les plus favorisés au niveau national. Les élèves socialement les plus défavorisés sont également sous-représentés puisque 12,4 % des élèves ruraux font partie des 20 % d'élèves les plus défavorisés au plan national. Entre 2010 et 2020, la proportion d'élèves les plus défavorisés diminue et celle des plus favorisés augmente, mais le rural, dans son ensemble, se distingue toujours par une plus forte homogénéité sociale.

Une fois encore, ce constat se différencie fortement selon le type de communes pris en compte dans l'analyse ► **Figure 6** p. 120. C'est dans le rural éloigné très peu dense que l'homogénéité sociale est la plus forte puisque les élèves de niveau social médian (situés

➤ **Figure 5 Répartition des collégiens résidant en commune rurale par tranche d'indice de position sociale des parents (en %)**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : à la rentrée 2010, 14,6 % des collégiens résidant dans une commune rurale appartenait aux 20 % d'élèves socialement les plus défavorisés au plan national.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

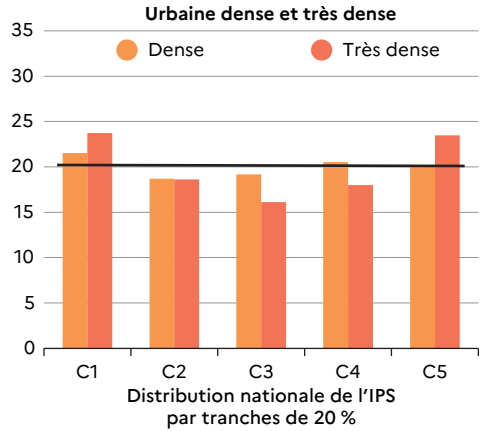
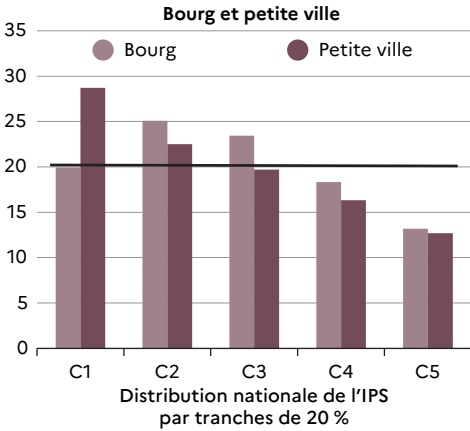
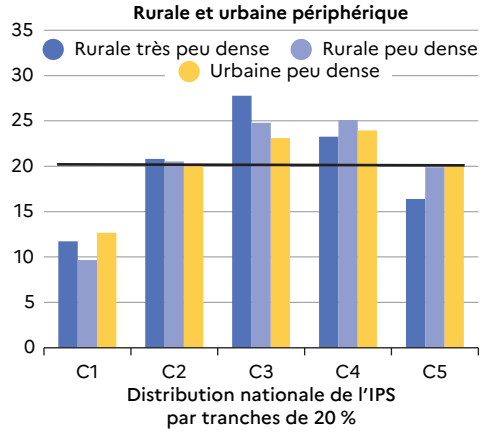
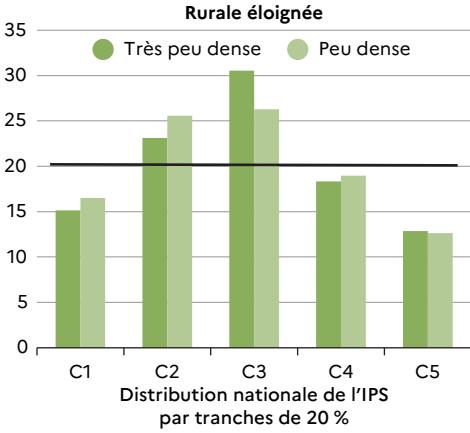
Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité.

entre les deuxième et troisième quintiles d'IPS) y sont surreprésentés. Dans les communes rurales périphériques peu denses, les élèves sont fréquemment dans des situations sociales plutôt favorisées (correspondant à la quatrième tranche d'IPS au plan national). Ce constat se vérifie également dans les communes urbaines périphériques peu denses. L'hétérogénéité de niveau social est maximale pour les enfants résidant dans les communes urbaines très denses, en accord avec les constats précédents. Les élèves dans les 20 % les plus bas de la distribution de l'IPS sont surreprésentés et il en est de même pour les élèves parmi les 20 % les plus favorisés. Ces profils de distribution de l'IPS, dans les villes et leurs périphéries, font écho aux constats sur la distribution des revenus⁷ (Floch, 2014).

De façon également cohérente avec les constats précédents, les situations socialement les moins favorisées sont surreprésentées dans les bourgs et petites villes. Dans les petites villes, 28,7 % des collégiens ont un IPS qui figure parmi les 20 % les plus faibles au plan national. Les élèves socialement les plus favorisés sont fortement sous-représentés dans ces communes.

7. Cet auteur constate que les revenus médians sont plus élevés dans les couronnes des grands pôles urbains (englobant le rural et l'urbain périphérique de notre typologie) et en même temps que les hauts revenus (les 10 % des revenus les plus élevés) y sont sous-représentés, car les ménages correspondants sont plus souvent implantés dans les pôles urbains eux-mêmes.

► **Figure 6 Répartition des collégiens par type de commune et tranche d'indice de position sociale des parents, rentrée 2020 (en %)**



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : à la rentrée 2020, 15,1 % des collégiens résidant dans une commune rurale éloignée très peu dense appartenait aux 20 % d'élèves socialement les plus défavorisés au plan national.

Champ : France métropolitaine + DROM, collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En appliquant la définition de la ruralité « historique », encore courante dans la statistique publique, appuyée sur les communes hors unité urbaine, il ne semble plus possible, aujourd'hui, de dire que les élèves issus d'un milieu rural sont plus défavorisés socialement que les élèves urbains. Cette affirmation reste valide pour les élèves des communes rurales éloignées, dont l'indice de position sociale est inférieur à la moyenne, compte tenu du fait que les parents ouvriers y sont encore fortement représentés. Plus généralement, les positions sociales restent plus défavorisées dans les types de communes éloignées des principaux centres urbains et de leur périphérie, identifiés à l'espace rural dans plusieurs recherches⁸, et qui incluent également les bourgs et les petites villes. Ces dernières ont connu, dans leur ensemble, une précarisation relative, ne bénéficiant pas (ou peu) de la dynamique des métropoles, ni de l'attractivité résidentielle de certains territoires ruraux.

Inversement, les élèves ayant les situations sociales les plus favorables, en moyenne, se situent aujourd'hui dans le rural et l'urbain périphérique peu dense, qui ont bénéficié d'un dynamisme économique et résidentiel relativement aux autres types de communes. Bien que classées, l'une dans le rural, l'autre dans l'urbain selon la définition historique de la ruralité, ces deux types de communes partagent des similitudes quant aux milieux sociaux des collégiens.

Pour les travaux sur le système éducatif, il importe toujours, dans les comparaisons entre territoires, de prendre en compte le fait que les structures socioprofessionnelles diffèrent entre les types de communes. Les interactions entre le milieu social des parents et ces types de communes gagnent également à être observées : être enfant d'ouvrier n'a pas forcément les mêmes implications, pour la réussite et le parcours scolaires, selon que cet élève réside dans l'urbain dense ou le rural éloigné. Plus généralement, le fait de résider dans un type de territoire ou un autre induit des formes de « capital spatial » différenciées qui interagissent avec les autres formes de capitaux (économique, culturel) caractérisant la famille de l'élève (Lévy, Koseki, Sartoretti, ce numéro).

Par la mise en évidence de proximités et de distances entre types de communes, cette étude peut également contribuer à la réflexion sur la définition de la ruralité. Toutefois, ces résultats illustrent surtout l'importance d'aller au-delà de la césure rural-urbain. L'utilisation de la typologie des communes rurales et urbaines en neuf postes permet d'allier deux dimensions fortement discriminantes du point de vue du milieu social, et plus largement du fonctionnement du système éducatif : la densité des communes et leur proximité ou leur éloignement aux villes. Des distinctions pourraient être ajoutées, tenant par exemple à la taille des pôles d'emploi, à la localisation dans une métropole, ou encore à la situation des communes en zone de montagne ou littorale.

Sur un plan méthodologique, cette étude a également permis d'illustrer comment la connaissance des milieux sociaux selon les territoires peut être actualisée grâce aux nouveaux outils, élaborés par la statistique de l'Éducation nationale et, plus largement, la statistique publique en partenariat avec le monde de la recherche : typologie des

⁸ C'est le cas de plusieurs travaux de l'Observatoire Éducation et Territoires, déjà cités, qui s'appuient sur l'ancien « espace à dominante rurale » du zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER 1999), voir par exemple Alpe, Barthes, Champollion (2016).

communes rurales et urbaines, nouvelles mesures de la position sociale (indice de position sociale, PCS ménage).

L'évolution des données d'origine administrative permet des exploitations plus riches et variées. En 1995, les principaux constats sur données administratives étaient faits sur le second degré public, en caractérisant l'élève par sa commune de scolarisation. Même si l'approche par la commune de résidence a été privilégiée dans cet article, il est aujourd'hui possible, et utile, de les confronter et d'étudier les flux entre types de communes de résidence et de scolarisation, dans le public et le privé, comme dans l'article d'Ourdouillie, Van Assche et *al.* (ce numéro).

Par ailleurs, les données géolocalisées du second degré, dont la production est désormais régulière, n'ont pas été mobilisées pour cette étude, mais le seront à l'avenir. Ainsi, la catégorie « urbaine très dense » dans cet article pourrait être scindée selon des distinctions infra-urbaines, pour isoler par exemple les quartiers des zones prioritaires.

Enfin, nous avons décrit les types de communes par leurs valeurs moyennes, en ayant conscience de la forte hétérogénéité des situations. Ainsi, les dynamiques des territoires, leur fragilité face aux retournements conjoncturels, sont variables d'une région à l'autre, compte tenu de structures économiques différenciées (Davezies, 2012). La situation relative des communes, au sein d'un même type, peut être sensible à de tels effets « macro-régionaux » (Lainé, 2017). Il est probable que de tels effets, observés en matière de croissance et d'emploi, existent aussi en matière éducative. L'édition 2021 de *Géographie de l'École* inclut un dossier permettant d'étudier plus précisément l'hétérogénéité des types de communes d'une région à l'autre, en matière de milieu social des parents, de réussite et de parcours scolaire des élèves (Murat, 2021).

L'auteur remercie Ariane Azéma, co-auteure du rapport *Territoires et réussite* (Azéma & Mathiot, 2019), pour sa relecture et ses remarques. Cet article a également bénéficié des commentaires de Stéphanie Mas (cheffe du service statistique de l'académie de Versailles) et de Fabrice Murat (DEPP, sous-direction des évaluations et de la performance scolaire). Enfin, ce travail nous donne l'occasion de remercier l'ensemble des acteurs du système éducatif qui contribuent à la collecte et à la saisie des données sur les professions des parents d'élèves, et à la construction des bases de données qui ont été mobilisées dans cette étude.

ANNEXE 1 La typologie des communes rurales et urbaines

Cet article, comme une partie des articles de ce numéro, s'appuie sur la typologie des communes rurales et urbaines. Cette typologie a été élaborée dans le cadre de deux missions ministérielles, la mission « Ruralité » (Ariane Azéma et Marie-Blanche Mauhourat, 2017-2018) et la mission « Territoires et réussite » (Ariane Azéma et Pierre Mathiot, 2018-2019). Elle a ainsi bénéficié de nombreux échanges entre statisticiens, experts et décideurs de l'Éducation nationale. Les premiers résultats sur la typologie ont été publiés en 2019 (en géographie au 1^{er} janvier 2018) accompagnés d'un document de travail détaillant sa méthodologie de construction (Duquet-Métayer & Monso, 2019a ; Duquet-Métayer & Monso, 2019b).

La typologie des communes rurales et urbaines a été établie par la DEPP, afin de disposer d'une caractérisation des territoires, adaptée aux besoins d'étude et de pilotage du système éducatif. Pour répondre à ces besoins, cette typologie combine trois zonages et outils de l'Insee. Deux d'entre eux sont de type morphologique : le zonage en unités urbaines, qui s'appuie sur un critère de continuité du bâti (Costemalle, 2020) et la grille communale de densité, définie selon la distribution de la population à l'intérieur des communes (de Bellefon, Eusebio et al., 2019). Le troisième est un zonage de type fonctionnel, le zonage en aires urbaines, et correspond à une identification de pôles et de leurs aires d'influence, au sens des trajets domicile-travail. Ce zonage a fait l'objet d'une refonte en 2020 et a été remplacé par le zonage en aires d'attraction des villes (de Bellefon, Eusebio et al., 2020). La typologie communale utilisée dans cet article a été actualisée, en géographie au 1^{er} janvier 2020, à l'aide de ce nouveau zonage. Au regard de la première version de la typologie, le choix a été fait de remplacer la référence aux grands pôles urbains par les aires d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, ce qui minimise la rupture avec l'ancienne version de la typologie. Enfin, la typologie inclut désormais les départements et régions d'outre-mer (DROM), avec des critères similaires à ceux utilisés pour la métropole.

Plus précisément, l'approche par les unités urbaines donne le contour global de la ruralité, correspondant aux communes hors unité urbaine ↘ **Tableau 4**. La ruralité est ensuite

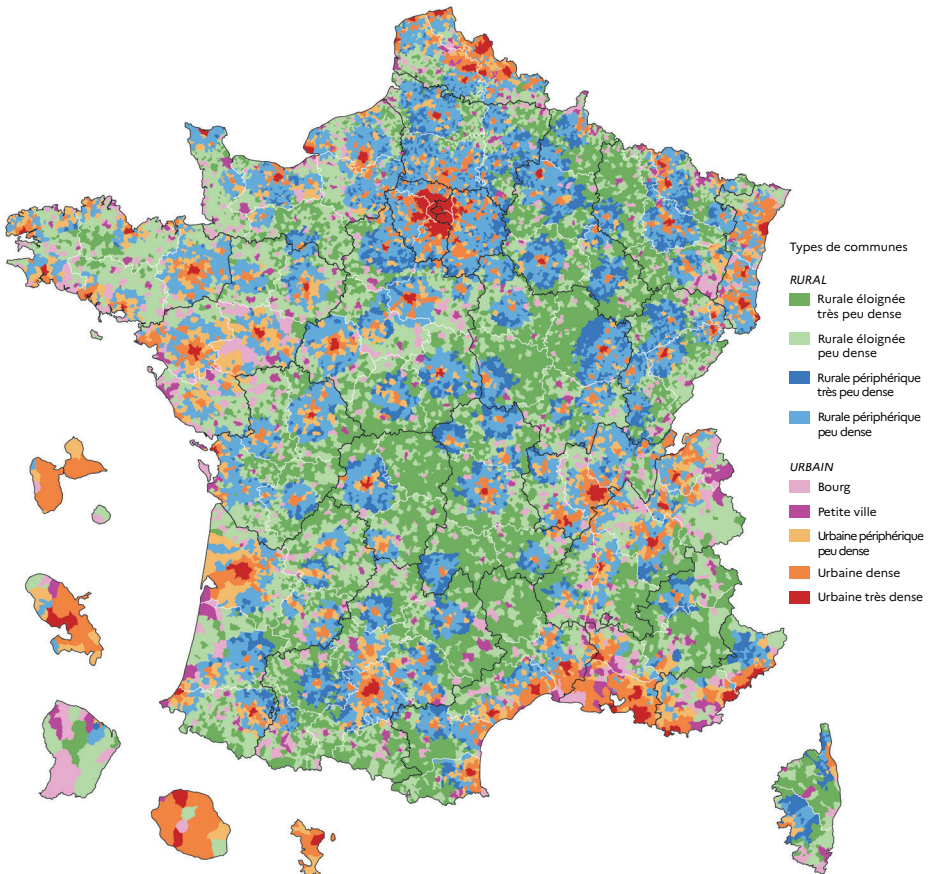
↘ **Tableau 4** La typologie des communes rurales et urbaines en fonction des zonages de l'Insee

Critère morphologique 1	Critère fonctionnel		Critère morphologique 2	
	Versions 2018 et 2019	Version 2020		
Type de commune (ZUU)	Sous l'influence d'un grand pôle urbain (ZAU)	Dans une aire de plus de 50 000 habitants (ZAAV)	Grille de densité	Intitulé de la typologie
Hors unité urbaine/Rurale	non	non	Très peu dense	Rurale éloignée très peu dense
			Peu dense	Rurale éloignée peu dense
			Densité intermédiaire	
	oui	oui	Très peu dense	Rurale périphérique très peu dense
			Peu dense	Rurale périphérique peu dense
			Densité intermédiaire	
Urbaine	non	non	Très peu ou peu dense	Bourg
			Densité intermédiaire	Petite ville
			Très peu ou peu dense	Urbaine périphérique peu dense
	oui	oui	Densité intermédiaire	Urbaine dense
			Très dense	Urbaine très dense

déclinée selon l'appartenance des communes aux espaces sous l'influence des grands pôles urbains (ou aires d'attraction de plus de 50 000 habitants dans la dernière version de la typologie) et leur classement dans la grille de densité : le rural éloigné peu et très peu dense, le rural périphérique peu et très peu dense. Ces critères de distinction sont étendus aux communes urbaines : l'urbain très dense, dense et périphérique peu dense, ces trois catégories étant sous influence des pôles urbains (ou des aires d'attraction de plus de 50 000 habitants), les petites villes et les bourgs.

La carte de France en neuf types qui en résulte reflète la morphologie du territoire avec une surreprésentation des communes rurales très peu denses sur la diagonale sud-ouest et nord-est ainsi que dans les zones montagneuses ↘ **Figure 7**. Dans quatre départements

↘ **Figure 7** La typologie des communes rurales et urbaines (en janvier 2020)



Éducation & formations n° 102 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : Insee, IGN 2020, DEPP-MENJS.

Carte réalisée par la cellule des synthèses statistiques et de l'information géographique de la DEPP.

sur dix (44), tous les types de communes sont représentés et, pour un nombre presque équivalent d'entre eux (39), huit types sur neuf sont représentés. Les communes des départements de Paris et la petite couronne ne sont classées que d'un seul type (urbaine très dense). Inversement, 42 départements plus ruraux n'ont aucune commune classée en « urbaine très dense ».

Les élèves se répartissent entre les types de territoires de façon similaire à la population française ↘ **Tableau 5**. Toutefois, ils sont un peu moins présents dans le rural éloigné et plus nombreux dans l'urbain dense. Six habitants sur dix, et autant d'élèves, résident dans les communes urbaines denses et très denses. Dans les communes rurales éloignées et périphériques très peu denses, respectivement 0,9 % et 0,6 % des élèves du premier degré sont scolarisés dans ces types de communes alors que 1,7 % et 1,1 % y résident. Ces communes sont en effet moins souvent dotées d'une école. Au collège, seulement 6,2 % des élèves sont scolarisés dans un collège rural alors que 20,6 % des élèves y résident. Le décalage entre types de commune de résidence et de scolarisation est encore plus marqué au lycée où les élèves sont très rarement scolarisés en commune rurale (0,5 %). La moitié des élèves y sont scolarisés dans une commune urbaine très dense.

Au lycée, les élèves ruraux sont légèrement sous-représentés, puisqu'ils constituent 18,7 % des effectifs contre 20,6 % au collège. Cela ne doit pas être interprété comme un signe de sorties plus fréquentes du système éducatif, mais plutôt par le fait que le champ des

↘ **Tableau 5** Répartition des élèves selon le type de commune, rentrée 2020

	Premier degré		Collège		Lycée		Ensemble population
	Au lieu de résidence	Au lieu de scolarisation	Au lieu de résidence	Au lieu de scolarisation	Au lieu de résidence	Au lieu de scolarisation	Au lieu de résidence
Rurale éloignée très peu dense	1,7	0,9	1,9	0,1	1,7	0,0	2,3
Rurale éloignée peu dense	6,1	6,1	6,4	3,1	5,7	0,2	6,9
Rurale périphérique très peu dense	1,1	0,6	1,2	0,0	1,1	0,0	1,2
Rurale périphérique peu dense	10,8	10,3	11,1	3,0	10,3	0,3	10,4
Bourg	3,9	4,3	4,1	6,7	3,9	3,3	4,5
Petite ville	4,8	5,2	5,0	8,5	4,9	11,1	5,2
Urbaine périphérique peu dense	8,2	8,4	8,5	8,7	8,1	1,5	7,9
Urbaine dense	24,5	25,0	25,1	30,3	25,5	30,6	23,7
Urbaine très dense	38,9	39,3	36,7	39,7	38,8	53,0	37,9
Ensemble communes rurales	19,7	17,8	20,6	6,2	18,7	0,5	20,8
Ensemble communes urbaines	80,3	82,2	79,4	93,8	81,3	99,5	79,2
France entière	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Éducation & formations n° 102 © DEPP

Lecture : à la rentrée 2020, 1,7 % des élèves résident dans une commune rurale éloignée très peu dense et 0,9 % y sont scolarisés.

Champ : élèves du premier degré et du second degré hors post-bac, établissements publics et privés sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale, France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP-MENJS, base Diapre 2020 ; base Scolarité 2020 ; Insee-RP 2017, traitement DEPP-MENJS.

données porte sur les établissements du ministère en charge de l'Éducation nationale. Or, les élèves issus de communes rurales s'orientent plus souvent vers l'enseignement agricole ou l'apprentissage (Pirus, ce numéro). C'est pourquoi, dans la présente étude consacrée au milieu social, les lycéens de l'Éducation nationale n'ont pas été inclus dans le champ des calculs, en évitant ainsi de donner une image biaisée de la répartition des élèves et de leur composition sociale.

Depuis sa publication en 2019, la typologie des communes a été appliquée à une variété de sujets (parcours et réussite des élèves, ressources humaines, budget des établissements, etc.), contribuant à une meilleure connaissance du fonctionnement du système éducatif et de la façon dont il se différencie selon le territoire.

ANNEXE 2 Les bases Scolarité et le codage de la profession

Depuis 2004, les bases Scolarité fournissent des informations détaillées sur l'ensemble des élèves du second degré relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale, pour les établissements publics et privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Elles sont constituées, pour les établissements du public et du privé sous contrat, à partir de la remontée de données de gestion renseignées par les établissements scolaires (application SIECLE). Enfin, pour l'enseignement privé hors contrat, une enquête spécifique est menée (SCOLEGE) mais les données sur la profession étant moins fiables, ces établissements ont été exclus du champ de cette étude.

Le recueil de la profession se fait par l'intermédiaire des fiches de liaison avec la famille de l'élève. Dans la majorité des cas, les professions de deux responsables légaux, le père et la mère, sont collectées. Sur les fiches de liaison, le premier responsable indiqué peut être le père, la mère ou plus rarement un autre adulte suivant la scolarité de l'enfant. Les responsables ne vivent pas forcément avec l'enfant. Les données ne permettent donc pas de repérer les familles monoparentales (au sens de l'Insee) puisque des informations peuvent être remontées sur les deux parents, alors que l'enfant ne vit habituellement qu'avec un seul d'entre eux.

Les professions des parents sont codées dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee (PCS 2003, en cours de rénovation au moment de la finalisation de cette étude). Ces codes sont renseignés par les établissements à partir des libellés en clair donnés par les parents dans les fiches de liaison. La PCS 2003 est codée sous la forme de 40 postes, très proche du niveau de nomenclature dit « niveau 3 » de l'Insee, à l'exception des agriculteurs qui sont regroupés dans une seule catégorie dans les bases administratives. Le lecteur peut se référer au site de l'Insee pour une description détaillée des niveaux de la nomenclature.

Les consignes indiquées sur les fiches de liaison comprennent fréquemment une mention « profession » sans autre précision. Des parents chômeurs ou inactifs peuvent aussi bien déclarer leur ancienne profession que se déclarer « sans profession ». Il est également possible que certaines professions peu qualifiées soient sous-déclarées. La DEPP classe ces parents dans les PCS commençant par 8 (« chômeurs n'ayant jamais travaillé et inactifs divers » selon la nomenclature des PCS de l'Insee). La proportion de parents relevant de ces PCS est plus élevée dans les données issues de Scolarité que dans les sources tenant mieux compte des situations d'emploi dans le codage de la PCS, comme les panels d'élèves ou l'enquête Emploi de l'Insee.

Même si le nombre d'informations collectées est limité au regard de la plupart des autres bases de données de la statistique publique incluant la PCS, le taux de réponse et la qualité de l'information recueillie sont en général suffisants, pour la plupart des établissements, pour mener des exploitations statistiques. Par ailleurs, des travaux comparatifs ont été conduits en comparant les distributions des groupes socioprofessionnels des collégiens issues des bases administratives avec celles issues des bases où les PCS sont codées à l'aide d'un nombre de variables plus important (panels d'élèves, enquête Emploi de l'Insee). Hormis l'ambiguïté liée à l'interprétation des modalités « sans profession », ces travaux n'ont pas mis en évidence de biais notable dans la distribution issue des PCS de nature administrative (Poulet-Coulibando, 2007).

ANNEXE 3 La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) et les groupes socioprofessionnels

Pour cette étude, le groupe socioprofessionnel est codé à partir du premier chiffre de la nomenclature des PCS, disponible en 40 postes dans les bases du second degré ↘ **Annexe 2**. Nous n'utilisons pas directement les groupes « historiques » issus de la PCS (première position de la nomenclature, utilisée par Ourdouillie, Van Assche *et al.*, dans ce numéro) mais reclassons les chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus avec les cadres et professions intellectuelles supérieures, compte tenu de leur situation socioéconomique plus favorisée. Les retraités sont classés avec les groupes d'actifs correspondants. Cette variante d'utilisation des groupes socioprofessionnels a été proposée dans le rapport sur la rénovation de la PCS et est également utilisée pour la construction de la PCS ménage (Amossé, Chardon, Eidelman, 2019 et **annexe 4**).

Dans ces regroupements, les professeurs des écoles et de lycée professionnel sont classés en « professions intermédiaires », de même que dans les groupes sociaux « historiques ». Leur statut dans la fonction publique et les conditions de diplôme exigées pour exercer ces professions justifieraient un classement avec les cadres et professions intellectuelles supérieures. Dans la plupart de ses travaux, la DEPP traite à part les enseignants, ou bien les regroupe dans une catégorie de professions dites « très favorisées ». Dans le cas de cette étude, ainsi que pour la construction de la PCS ménage, nous avons toutefois choisi de conserver les définitions proposées dans le rapport cité, afin de permettre une comparaison plus simple avec les travaux de la statistique publique qui mobiliseront ces nomenclatures.

Enfin, dans les bases Scolarité, le périmètre des parents qui ont indiqué être sans profession est plus large que celui des « chômeurs n'ayant jamais travaillé et inactifs » au sens strict du terme ↘ **Annexe 2**. Nous préférons parler de personnes « sans profession ». La liste des groupes socioprofessionnels (avec les libellés courts utilisés dans les **figures 1** p. 111 et **2** p. 114) est présentée dans le **tableau 6**.

↘ **Tableau 6** Les groupes socioprofessionnels utilisés pour l'étude

Contenu détaillé du groupe socioprofessionnel (PCS)	Libellés utilisés pour les figures
Agriculteur et retraité agriculteur	Agriculteur
Artisan, commerçant et retraité des artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Artisan, commerçant
Cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus, retraité cadre et profession intellectuelle supérieure	Cadre et chef d'entreprise
Profession intermédiaire (en activité ou retraité)	Profession intermédiaire
Employé (en activité ou retraité)	Employé
Ouvrier (en activité ou retraité)	Ouvrier
Chômeur n'ayant jamais travaillé ou inactif	Sans profession

ANNEXE 4 Décrire le milieu social à partir des professions des deux conjoints : l'indice de position sociale et la PCS ménage

Les parcours, la réussite ou encore le choix de l'établissement scolaire sont en général liés aux professions des deux parents. Toutefois, dans un grand nombre de travaux, seule l'une des professions est retenue, souvent celle du père (ou la mère ou une autre personne, si la profession du père n'est pas renseignée). Ce choix facilite les exploitations statistiques en s'appuyant sur une seule profession, plutôt que d'avoir à étudier les croisements de toutes les professions. Par ailleurs, en présence de valeurs manquantes sur la profession des parents, il permet de s'appuyer sur la donnée la plus signifiante.

Récemment, la DEPP a mis en œuvre ou a contribué à deux approches innovantes permettant de mieux prendre en compte les professions des deux parents. La première est celle de l'**indice de position sociale** (Rocher, 2016). À chaque couple de professions (au sens des catégories de la nomenclature des PCS) indiquées pour les deux premiers responsables de l'élève, est attribuée une valeur numérique comprise entre 32 et 179. Cette valeur tient compte des revenus, des possessions matérielles et des diplômes des parents, en moyenne pour le couple de professions considérées. Elle a été calculée à partir des corrélations entre ces capitaux économiques et culturels et les professions dans le panel d'élèves entrés en sixième en 2007. Le calcul de l'indice de position sociale à partir des professions des deux responsables, plutôt que d'un seul d'entre eux, permet d'améliorer la corrélation avec les variables de résultats scolaires. Plus récemment, une méthodologie de redressement a été mise au point par Fabrice Murat (DEPP, sous-direction des évaluations et de la performance scolaire) pour mieux traiter les établissements présentant un fort taux de non-réponse sur la profession du second responsable, et est appliquée ici.

Toutefois, pour un certain nombre d'utilisations, il est important de pouvoir qualifier les ménages en conservant la référence aux groupes socioprofessionnels de l'Insee (par exemple pouvoir distinguer des ménages ou familles d'indépendants). La DEPP a contribué à un groupe de travail de la statistique publique, dont l'un des objectifs était de produire une nomenclature de PCS adaptée aux ménages. La **PCS ménage** a été définie à partir du croisement des professions des deux parents, en six catégories : il s'agit des sept catégories définies par l'intermédiaire des groupes socioprofessionnels, en regroupant les agriculteurs, les artisans et commerçants sous l'appellation « petits indépendants ». En tenant compte de la possibilité d'avoir un parent isolé, 42 croisements sont théoriquement possibles. Ils ont été ramenés à 16 sous-groupes, en regroupant les couples de professions pour constituer des ensembles les plus homogènes possible (ressources économiques, scolaires, d'origine sociale, professionnelle, de localisation géographique, situation de logement). L'utilisation de ces sous-groupes permet d'améliorer le pouvoir descriptif de la nomenclature, pour ce qui est de rendre compte des écarts sociaux de réussite ou encore d'orientation scolaire, au regard de la prise en compte d'un seul parent. Le lecteur peut se référer au rapport du groupe de travail, déjà cité, pour la correspondance entre les groupes socioprofessionnels des deux parents et la PCS ménage (Amossé, Chardon, Eidelman, 2019, p. 47).

Comme pour l'indice de position sociale, un redressement a été appliqué à la profession du second responsable, en cas de non-réponse et lorsque le taux de non-réponse pour la profession du second responsable dépasse 50 % dans l'établissement de l'élève (17 % d'élèves concernés dans le champ de l'étude). Il s'agit quasi-exclusivement d'établissements privés, ainsi le redressement a été fait, pour la PCS ménage, uniquement sur ce secteur, en utilisant la répartition des sous-groupes de la PCS ménage pour les établissements privés ne

faisant pas l'objet du redressement, conditionnellement au type de commune de résidence et à la PCS du premier responsable.

Les correspondances entre les libellés initiaux et les libellés utilisés sur les figures 2 et 3 sont indiquées sur le **tableau 7**. Les libellés faisant référence aux « inactifs » ont été modifiés : de façon cohérente avec les choix faits pour le groupe socioprofessionnel, nous préférons parler de personnes « sans profession » ↘ **Annexe 3** p. 128. Enfin, nous n'utilisons pas le terme « conjoint », car le fait de disposer des professions des deux parents ne signifie pas forcément qu'ils vivent en couple.

↘ **Tableau 7** Les sous-groupes de la PCS ménage

Libellé de la PCS ménage	Libellés utilisés pour les figures (si différents)
Cadre avec cadre	
Cadre avec profession intermédiaire	
Cadre avec employé ou ouvrier	
Cadre avec inactif ou sans conjoint	Cadre avec parent sans profession (ou un seul parent)
Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant	
Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	
Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier	
Profession intermédiaire avec inactif ou sans conjoint	Profession intermédiaire avec parent sans profession (ou un seul parent)
Employé avec employé	
Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif ou sans conjoint	Petit indépendant avec petit indépendant (ou parent sans profession, ou un seul parent)
Petit indépendant avec employé ou ouvrier	
Ouvrier avec employé	
Ouvrier avec ouvrier	
Employé avec inactif ou sans conjoint	Employé avec parent sans profession (ou un seul parent)
Ouvrier avec inactif ou sans conjoint	Ouvrier avec parent sans profession (ou un seul parent)
Inactif avec inactif ou sans conjoint	Parents sans profession

Éducation & formations n° 102 © DEPP

Bibliographie

- Alpe Y., Barthes A., Champollion P., 2016, *École rurale et réussite scolaire*, Chasseneuil-du-Poitou, Canopé, 117 p.
- Amossé T., Chardon O., Eidelman A. (coord.), 2019, *La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019)*, Rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique.
- Aragau C., Berger M., Rougé L., 2016, « Les classes moyennes dans les couronnes périurbaines : l'exemple de l'ouest de la région parisienne », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 775.
- Audenaert D., de Bellefon M.-P., Pégaz-Blanc O., 2020, « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *Insee Première*, n° 1827.
- Azéma A., Mathiot P., 2019, *Mission Territoires et réussite*, Rapport remis au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. [education.gouv.fr/rapport-mission-territoires-et-reussite-7577](https://www.education.gouv.fr/rapport-mission-territoires-et-reussite-7577)
- Charlot S., Hilal M., Schmitt B., 2009, « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France ? », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2009-1, p. 29-44.
- CGET, 2016, *Emploi et territoires*, Rapport annuel de l'Observatoire des territoires.
- Costemalle V., 2020, « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines », *Insee Focus*, n° 210.
- De Bellefon M.-P., Eusebio P., Forest J., Pégaz-Banc, Warnod R., 2020, « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », *Insee Focus*, n° 211.
- De Bellefon M.-P., Eusebio P., Forest J., Warnod R., 2019, « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », *Insee Focus*, n° 169.
- Davaillon A., 1995a, « Les élèves ruraux et leur famille à l'entrée au collège », *Éducation & formations*, n° 43, p. 43-44, DEP-MENESRIP.
- Davaillon A., 1995b, « Le choix du collège : influence du milieu social ou de l'appartenance géographique ? », *Éducation & formations*, n° 43, p. 55-58, DEP-MENESRIP.
- Davezies, 2012, *La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale*, Paris, Seuil, 111 p.
- Duquet-Métayer C., Monso O., 2019a, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'Information*, n° 19.35, DEPP-MENJ.
- Duquet-Métayer C., Monso O., 2019b, « Typologie des communes rurales et urbaines : méthodologie de construction », *Document de travail de la DEPP*, Série « Méthodes », n° 2019-M03, DEPP-MENJ.
- Floch J.-M., 2014, « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France Portrait Social*, p. 69-81.
- Fougère D., Monso O., Rain A., Tô M., 2017, « Qui choisit l'école privée, et pour quels résultats scolaires ? », *Éducation & formations*, n° 95, p. 59-85, DEPP-MEN.
- Insee, 2020, fiche « chômage », *France Portrait Social*, p. 242.
- Lainé F., 2017, « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *Note d'analyse de France Stratégie*, n° 53.
- Le Bras H., Todd E., 2013, *Le mystère français*, Paris, Seuil, 308 p.
- Lévy J., Koseki S, Sartoretti, I., 2021, « Des espaces de l'inégalité scolaire », *Éducation & formations*, ce numéro.
- Mischi J., Renahy N., Diallo A., 2016, « Les classes populaires en milieu rural », in Blancard S. (éd.), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Versailles, Éditions Quæ, p. 23-33.
- Murat F., 2021, « Les inégalités territoriales en matière de résultats et de parcours scolaires. Variations selon le contexte régional, local et le type de territoire », *Géographie de l'École*, DEPP-MENJS.
- Ourdouillie L., Van Assche A., Vigé M., Vilain É., 2021, « Territoires de résidence et de scolarisation en Hauts-de-France. Quatre profils aux caractéristiques sociales différenciées et très peu de mobilités d'environnement pour les élèves », *Éducation & formations*, ce numéro.

Pirus C., 2021, « Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires. Des choix différenciés en milieu rural ? », *Éducation & formations*, ce numéro.

Poulet-Coulibando P., 2007, « Le milieu social des collégiens : confrontation des sources », *Éducation & formations*, n° 74, p. 21-29, DEPP-MEN.

Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, p. 5-27, DEPP-MENESR.

Rondeau M.-C., 1995, « L'accès au lycée après la classe de troisième : l'opposition rural/urbain est-elle fondée ? », *Éducation & formations*, p. 139-144, DEP-MENESRIP.

Trancart D., 1995, « Performances et progressions des élèves des collèges ruraux : acquis cognitifs et non cognitifs », *Éducation & formations*, n° 43, p. 125-131, DEP-MENESRIP.

Vallès V., 2020, « Le dynamisme démographique faiblit entre 2013 et 2018, avec la dégradation du solde naturel », *Insee Focus*, n° 221.